



CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Politique régionale, RUN et TransRUN

Un canton, une vision

La chancellerie d'Etat communique:

Aujourd'hui, le canton de Neuchâtel vit un moment clé de son histoire. S'il n'a pas attendu les nouvelles politiques d'agglomération et d'aide aux régions décidées à Berne pour se mettre en mouvement, le nouveau cadre fédéral offre de réelles opportunités, qui se traduisent par une accélération marquée des profondes réformes engagées durant ces dernières années. Les régions doivent ainsi prendre leur sort en mains et imaginer un avenir commun en partenariat avec l'Etat. Le rapport sur la politique régionale, le RUN et le TransRUN que le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil pour sa session de novembre informe sur le vaste chantier engagé dans le canton et sur les stratégies novatrices qui ont été mises en place. Pour faciliter la gestion des fonds fédéraux et cantonaux liés à l'entrée en vigueur de la Loi sur la politique régionale (LPR) au 1^{er} janvier 2008, le Conseil d'Etat propose également la création d'un fonds cantonal de politique régionale.

Des enjeux majeurs

Aujourd'hui, il n'est plus possible de concevoir le canton de Neuchâtel comme une entité formée d'un Bas et d'un Haut, avec chacune des parties qui « aurait droit » aux mêmes équipements et investissements. L'Etat veut substituer au développement « égalitaire » la notion de développement « équitable ». Ainsi, dans un concept de complémentarité, chaque région devrait développer ses propres atouts et exploiter ses propres potentiels pour servir les intérêts généraux du canton et participer à son rayonnement. Aux yeux du Conseil d'Etat, le canton de Neuchâtel est constitué d'une population urbaine à plus de 70%, formant une agglomération de 120.000 habitants, et de régions périurbaines et rurales.

Dans ce contexte, l'évolution de la politique fédérale représente une véritable opportunité. En effet, les réflexions menées par la Confédération ont abouti à mettre en place deux politiques distinctes : une politique des agglomérations et une nouvelle politique régionale, qui vont notamment remplacer dès le 1^{er} janvier 2008 la loi fédérale sur l'aide aux régions de montagne (LIM). Le Conseil d'Etat a la volonté d'exploiter au mieux les complémentarités entre ces deux politiques dans une vision globale qui intègre la démarche RUN développée par l'Etat et les groupements de communes partenaires dès la fin des années 90. En outre, il est nécessaire de favoriser l'utilisation des transports

publics dans le canton et d'anticiper l'évolution de la mobilité au sein de l'agglomération neuchâteloise.

Des objectifs clairs

Le développement sera durable, équitable et équilibré du canton. Pour ce faire, le TransRUN doit se réaliser au plus vite. Ce projet consiste en une modernisation complète de l'ensemble du réseau neuchâtelois de transports publics, avec un élément principal qui est une liaison rapide entre les Montagnes et le Littoral. Le Conseil d'Etat a mené une étude comparative portant sur plusieurs variantes et les résultats démontrent clairement qu'un nouveau tracé via Cernier est de loin la solution qui présente le meilleur rapport coûts-avantages. Les travaux sont estimés à quelques 450 millions de francs. Un projet d'agglomération sera transmis d'ici la fin de cette année à la Confédération dans l'espoir de bénéficier du fonds d'infrastructure. D'autres sources de financement sont actuellement étudiées par le Conseil d'Etat, dont la possibilité d'un partenariat public-privé. Le début des travaux est prévu d'ici trois à cinq ans et la liaison rapide devrait être opérationnelle à l'horizon 2016.

La volonté est de concrétiser la vision d'une agglomération neuchâteloise unique regroupant toutes les zones urbaines du canton, afin de favoriser son développement économique et territorial et de le positionner comme un pôle fort au cœur de l'Arc jurassien. L'Association RUN et des structures ont été mises en place, y compris le Bureau des agglomérations et des régions (BAR), et des groupements de communes ont été constitués dans tout le canton impliquant 61 communes ; à ce jour, trois projets d'agglomération et cinq projets de région ont été ou sont en passe d'être conclus.

Création d'un fonds pour la politique régionale

Afin de faciliter la gestion des fonds fédéraux et cantonaux dans le cadre de la Loi sur la politique régionale qui sera introduite au 1^{er} janvier 2008, le Conseil d'Etat propose la création d'un fonds pour la politique régionale. Ce fonds sera alimenté par des subventions fédérale et cantonales (Berne et Jura) ; pour la part cantonale neuchâteloise, le Conseil d'Etat envisage de recourir aux remboursements et intérêts des prêts consentis par le canton en vertu de la LIM. Pour l'année 2008, les charges sont estimées 5,8 millions de francs, dont 2,8 millions financés par la Confédération.

Un canton, une vision

Le Conseil d'Etat est convaincu que seules une politique volontariste et une réforme fondamentale du canton et des institutions peuvent projeter ce dernier vers une dynamique de prospérité. Il appelle ainsi toutes les Neuchâteloises et tous les Neuchâtelois à faire cette « révolution » ensemble.

Aujourd'hui, le canton de Neuchâtel a besoin d'une vision aussi forte que celle de 1848.

- **Retrouvez le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique régionale, le RUN et le TransRUN sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 2 octobre 2007